

# Colloque africain sur la qualité de l'éducation de la petite enfance et la professionnalisation des éducatrices et des éducateurs

Casablanca, Maroc

4 et 5 décembre 2019



## Table des matières

<b>HISTORIQUE</b> .....	3
<b>1. <u>JOUR 1 : MERCREDI 4 DECEMBRE 2019</u></b> .....	4
CEREMONIE D'OUVERTURE.....	4
SESSION 1 : VERS UNE EDUCATION DE LA PETITE ENFANCE DE QUALITE ET LE ROLE CENTRAL DES EDUCATEURS DE LA PETITE ENFANCE DANS LA REALISATION DE L'ODD 4 – ÉDUCATION 2030 .....	5
SESSION 2 : CELEBRER LES PROGRES ET LES BONNES PRATIQUES .....	6
SESSION 3 : OUTILS D'AMELIORATION DE LA PLANIFICATION, DE LA COLLECTE DE DONNEES ET DES PRATIQUES.....	10
SESSION 4 : GROUPES DE TRAVAIL SIMULTANES SUR LES DEFIS, LES BONNES PRATIQUES ET LES ACTIONS RECOMMANDEES .....	12
<b>2. <u>JOUR 2 : JEUDI 5 DECEMBRE 2019</u></b> .....	13
SESSION 5 : OUTILS D'AMELIORATION DE LA PLANIFICATION, DE LA COLLECTE DE DONNEES ET DES PRATIQUES (SUITE).....	13
SESSION 6 : PRESENTATION D'UN PARTENARIAT .....	13
SESSION 7 : COMMENT DEFINISSONS-NOUS DES EDUCATEURS COMPETENTS ET QUE FAUT-IL POUR FORMER UN PERSONNEL QUALIFIE ET COMPETENT EN MATIERE D'EPE ? .....	14
SESSION 8 : CONDITIONS DE TRAVAIL ET D'ENSEIGNEMENT DECENTES DANS L'EPE.....	16
ANNEXE 1 : PROGRAMME .....	18
ANNEXE 2 : DECLARATION ET APPEL A L'ACTION DE CASABLANCA .....	23
ANNEXE 3 COMITE ORGANISATEUR DU COLLOQUE .....	27

---

## Historique

---

Les faits montrent que les éducateurs et les enseignants sont le principal moteur d'une éducation de qualité. Lorsqu'ils sont qualifiés, bien formés et soutenus et qu'ils jouissent de conditions de travail adéquates, ils sont en mesure de fournir aux enfants des expériences d'apprentissage de qualité qui les mèneront à des résultats positifs en matière de développement et de réussite scolaire. Étant donné que l'éducation de la petite enfance (EPE) représente un moment particulièrement propice pour jeter les bases solides de l'apprentissage et du développement des enfants, les systèmes éducatifs devraient s'attacher davantage à constituer un corps enseignant qui couvre les premières années et à mettre en œuvre des mesures qui encouragent la professionnalisation des éducateurs en EPE. Cependant, les éducateurs en EPE sont souvent confrontés à un manque de possibilités de formation et de développement professionnel, de soutien pédagogique, de cheminements de carrière et de conditions de travail adéquates. Ces défis doivent être relevés d'urgence pour que les droits des enfants à des soins et à une éducation de qualité soient respectés dès leur plus jeune âge et qu'ils aient ainsi les moyens de réussir plus tard dans leur scolarité et leur vie.

Dans ce contexte, le Ministère de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du Royaume du Maroc, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation internationale du Travail (OIT) ont organisé le Colloque africain sur la qualité de l'éducation de la petite enfance et la professionnalisation des éducatrices et des éducateurs les 4 et 5 décembre 2019 à Casablanca (Maroc), en partenariat avec l'Agence allemande de développement et de coopération (BMZ/GIZ), l'Équipe spéciale internationale sur les enseignants pour Éducation 2030 (TTF), la Fondation marocaine pour la promotion de l'enseignement préscolaire (FMPS), le Centre régional pour l'excellence et la qualité dans l'éducation (RCQE), la Coopération monégasque au développement, avec l'appui de la compagnie aérienne Royal Air Maroc (RAM) en tant que transporteur officiel.

Le colloque a réuni des participants de 18 pays africains<sup>1</sup>, la Conférence des Ministres de l'éducation des États et gouvernements de la Francophonie (CONFEMEN), l'UNICEF, la Banque mondiale et le Pôle de qualité inter-pays sur le développement de la petite enfance en Afrique (PQIP-DPE) pour :

- réaffirmer l'importance d'accroître les investissements en faveur d'une éducation de la petite enfance équitable et de qualité et de la professionnalisation des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance ;
- échanger les bonnes pratiques, les expériences et les défis concernant la professionnalisation du personnel de la petite enfance et la promotion de services équitables et de qualité dans ce domaine.

Le colloque a abouti à l'adoption de la [Déclaration et appel à l'action de Casablanca sur la qualité de l'éducation de la petite enfance et la professionnalisation des enseignants et des éducateurs](#).

---

<sup>1</sup> Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Burundi, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Gambie, Guinée, Libye, Maroc, Mauritanie, Nigéria, Rwanda, Sénégal, Togo et Tunisie.

## Jour 1 : Mercredi 4 décembre 2019

---

### Cérémonie d'ouverture

S. E. M. Saaïd Amzazi, Ministre de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du Royaume du Maroc, a ouvert le colloque en réaffirmant l'importance vitale de l'EPE dans le développement de l'enfant, en contribuant à une éducation de qualité et à des résultats d'apprentissage positifs, ainsi qu'à son aptitude future à l'emploi. Élargir les partenariats existants et s'engager dans des initiatives conjointes s'est révélé nécessaire pour ouvrir l'accès des enfants à une éducation de qualité sur l'ensemble du continent africain. Soucieux de promouvoir la qualité de l'éducation, le Maroc a lancé un programme national pour une EPE de qualité visant à généraliser l'accès à l'EPE en l'espace de 10 ans. Le bilan de la première année démontre que la volonté politique, une bonne gouvernance et l'engagement des principaux partenaires et parties prenantes comptent pour beaucoup si l'on veut parvenir à une EPE de qualité. Atteindre les enfants vivant dans des zones rurales et défavorisées a été l'un des défis majeurs au Maroc comme en Afrique. Le colloque entend jouer un rôle important pour encourager la coopération et la solidarité entre les pays africains en vue de bâtir un avenir meilleur pour leurs enfants.

M. Akira Isawa, Directeur adjoint des politiques sectorielles de l'Organisation internationale du Travail (OIT), a réitéré l'importance d'une EPE de qualité pour la santé, la socialisation et les perspectives d'emploi des enfants et souligné la place primordiale que l'EPE occupe dans l'agenda du travail décent de l'OIT. La stratégie axée sur une EPE de qualité a grandement contribué à promouvoir la participation des femmes au marché du travail et a fait partie d'une action plus large en faveur de l'équité entre les sexes. Elle a marqué une première étape sur la voie de l'apprentissage tout au long de la vie, élément clé du bien-être et de la croissance sociale et économique. La qualité de l'EPE dépend de la qualité des travailleurs de l'EPE. Dans maints pays, toutefois, les travailleurs de l'EPE ne bénéficient pas de conditions adéquates de rémunération, de travail, de protection sociale, de représentation collective et de reconnaissance professionnelle. Au cours de ce colloque, l'OIT prévoit de lancer la version arabe des [Directives de l'OIT sur la promotion du travail décent pour le personnel de l'éducation de la petite enfance](#) visant à étayer l'élaboration de stratégies et de politiques en vue de promouvoir un travail décent pour les travailleurs de l'EPE, avec la participation des gouvernements, des employeurs et des travailleurs.

Mme Golda El-Khoury, Directrice et représentante du Bureau de l'UNESCO pour le Maghreb, a félicité le Maroc pour son choix de faire de l'EPE une stratégie nationale de l'éducation et de s'engager sur la voie de l'universalisation de l'offre d'EPE. Les enseignants et les éducateurs ont joué un rôle important dans la promotion d'une éducation équitable, inclusive et de qualité et, à ce titre, leur développement et leur formation demeurent un domaine prioritaire, y compris pour l'UNESCO. Malgré cela, ils sont souvent relégués au dernier rang des priorités sur le plan de l'élaboration des politiques et des investissements. L'harmonisation des activités d'EPE entre

différentes organisations internationales et la mobilisation des secteurs public et privé comme de la société civile sont indispensables pour garantir la qualité des systèmes éducatifs. Ce colloque consacré au développement et à la gestion des enseignants et des éducateurs de l'EPE est le premier dans son genre.

### **Session 1 : Vers une éducation de la petite enfance de qualité et le rôle central des éducateurs de la petite enfance dans la réalisation de l'ODD 4 – Éducation 2030**

La table ronde, à laquelle ont participé des représentants de haut niveau du Maroc, de la Mauritanie, du Nigéria et de la Conférence des Ministres de l'éducation des États et gouvernements de la Francophonie (CONFEMEN), a été l'occasion de réfléchir aux politiques et pratiques, à l'évolution des financements, aux principaux défis et aux initiatives de grande ampleur lancées pour atteindre la cible 4.2 des ODD.

M. Youssef Balqasmi, Secrétaire général du Ministère de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du Maroc, a déclaré que la législation nationale encourage l'EPE et la reconnaît comme le fondement de la réussite au niveau individuel et au niveau systémique. Le programme national, qui vise à généraliser l'accès à l'EPE d'ici à 2027, a produit des résultats positifs dès la première année : outre l'inscription à l'EPE de 100 000 enfants supplémentaires par rapport à l'année précédente, de nombreuses écoles ont remis en état et équipé leurs salles de classe d'EPE. L'engagement politique et financier de l'État a été un facteur décisif du succès du programme national.

M. Hamidu Bobboyi, Secrétaire exécutif de la Commission sur l'éducation de base universelle du Nigéria, a indiqué que l'enveloppe financière allouée par le gouvernement fédéral a été un élément capital dans l'offre d'une EPE de qualité, recommandant un engagement de 2 % de son budget global à l'éducation de base (englobant l'EPE), dont 5 % consacrés au développement de secteur de l'EPE. L'éducation préprimaire est obligatoire depuis 2013 ; néanmoins, des défis majeurs persistent, parmi lesquels la croissance démographique, des éducateurs sans qualification (45 % d'enseignants en EPE n'ont pas de qualification), une offre publique réduite dans un certain nombre d'États et de régions, l'instabilité et l'abandon dans des régions rurales et isolées. Pour relever ces défis, il a fallu engager des dépenses pour la formation et le développement professionnel des enseignants, mettre en place des mesures d'incitation pour attirer les enseignants vers les zones rurales et isolées, mobiliser des ressources pour favoriser l'intégration des TIC dans le secteur de l'EPE et poursuivre la collaboration entre les différentes parties prenantes et les différents partenaires internationaux.

M. Mohamed Mahmoud Sidi Yahya Oul Abdarrahoumane, Secrétaire général du Ministère des affaires sociales, de l'enfance et de la famille de Mauritanie, a mis en avant l'importance de l'EPE pour la participation des femmes à la vie économique et la nécessité que les partenaires et les organismes internationaux fassent de l'EPE une priorité au sein de leurs institutions. La Mauritanie a mis en place une politique d'EPE en 2005, et chaque ville est désormais pourvue d'un centre d'EPE ; cependant, selon des données récentes de la Banque mondiale, seuls 12 % des enfants âgés de 2 à 4 ans scolarisés dans le préprimaire reçoivent un enseignement dispensé par un éducateur formé. Compte tenu des capacités limitées dont il dispose, l'État a encouragé

les initiatives privées et les jardins d'enfants communaux. Il a introduit diverses mesures, telles que des prêts à faible taux d'intérêt, pour inciter les éducateurs formés à ouvrir des centres d'EPE, et il finance 53 projets destinés à étendre le secteur de l'EPE.

M. Abdel Rahamane Baba Moussa, Secrétaire général de la Conférence des Ministres de l'éducation des États et gouvernements de la Francophonie (CONFEMEN), a déclaré que les déficits de financement constituaient un obstacle majeur à l'intégration et au développement de l'EPE. Dans le contexte francophone, il a fallu développer et investir dans des programmes de formation des enseignants, améliorer le taux d'encadrement, prendre en compte les besoins éducatifs spéciaux, mettre en concordance les parties prenantes et leurs initiatives et s'attaquer au problème de la différence entre la langue d'enseignement (français) et la langue parlée à la maison. Les autorités publiques ont dû améliorer leurs structures et pratiques de gouvernance pour mener à bonne fin leurs politiques et stratégies visant à améliorer l'offre d'EPE.

## **Session 2 : Célébrer les progrès et les bonnes pratiques**

### **Messages introductifs**

M. Dennis Sinyolo, Coordinateur principal à l'Internationale de l'éducation, a fait valoir que l'EPE était un bien public et un droit de l'individu et que les pays n'étaient pas en voie de réaliser l'ODD 4 concernant une éducation de qualité. Ses recommandations aux gouvernements sont les suivantes : professionnaliser l'EPPE et, notamment, améliorer les compétences de ceux qui travaillent déjà dans ce domaine, mais n'ont pas été suffisamment formés, dispenser une formation initiale de qualité, offrir gratuitement à tous les enseignants un développement professionnel continu adapté au contexte, œuvrer de pair avec les enseignants à l'élaboration de normes professionnelles d'enseignement, associer les enseignants et les syndicats à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques éducatives, faire en sorte que les enseignants soient dotés du même degré de qualification à tous les niveaux d'enseignement et mettre en œuvre les Directives de l'OIT de 2014 sur la promotion du travail décent pour le personnel de l'éducation de la petite enfance.

Mme Yeshimebet Zewoldie Belete, Directrice des ressources humaines chez Paul Ries & Sons en Éthiopie, a expliqué que des disparités d'éducation entre les régions, entre milieu rural et milieu urbain et selon le genre persistent en Éthiopie et que les contraintes géographiques et le manque d'instruction des parents mettent un frein à la participation à l'EPE. L'EPE est une étape importante pour préparer une transition réussie de l'enfant vers l'école, et la qualité de l'EPE dépend de la qualité de ses enseignants.

M. Aziz Kaichouh, Directeur général de la Fondation marocaine pour la promotion de l'enseignement préscolaire (FMPS), a expliqué que la Fondation s'occupait d'environ 50 000 enfants d'âge préscolaire au Maroc et s'efforçait de garantir l'accès à une EPE de qualité pour tous les enfants. La qualité est composée de trois éléments : les qualifications des éducateurs et leur profil de formation, le programme, les ressources et les outils utilisés par les éducateurs à l'intérieur et à l'extérieur de la salle de classe, et les infrastructures du centre d'EPE

et sa gestion. Une partie des activités de la Fondation consiste à identifier les personnes capables de travailler avec des enfants, à former les éducateurs et à les doter d'outils appropriés au travail dans une classe. Les obstacles géographiques et l'impossibilité d'accès des éducateurs à certaines régions comptent parmi les principaux écueils à l'intégration de l'EPE. Dans le contexte marocain, les besoins portent sur des éducateurs locaux ayant la maîtrise de langues maternelles, sur les programmes et les approches technologiques, sur des éducateurs compétents en TIC et sur la collaboration entre diverses parties prenantes.

Mme Raki Bal, Spécialiste du développement de la petite enfance au sein du Pôle de qualité inter-pays sur le développement de la petite enfance (PQIP-DPE), a expliqué que le Pôle PQIP-DPE était une organisation intergouvernementale ayant pour mission de promouvoir le dialogue politique et la collaboration entre les Ministres africains de l'éducation et des partenaires stratégiques au service de la cause de l'EPE en Afrique. Le Pôle PQIP-DPE œuvre aux côtés des parties prenantes de l'éducation afin de faciliter la collecte des données sur l'EPE, la mise en valeur des ressources humaines et les initiatives de formation selon différentes modalités.

### *Défis et bonnes pratiques par pays – représentants des États :*

Pays	Défis et bonnes pratiques
<b>Bénin</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ travaille depuis six ans sur l'EPE</li> <li>▪ a établi un département responsable de l'EPE</li> <li>▪ a mis en place des centres de formation chargés de préparer les éducateurs à leur profession (deux ans de formation)</li> </ul>
<b>Comores</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ a ouvert davantage d'établissements d'éducation préscolaire</li> <li>▪ a augmenté le nombre d'inscrits dans le système public</li> <li>▪ a instauré la transparence dans le développement du préprimaire</li> </ul>
<b>Côte d'Ivoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ a formé 400 éducateurs à l'enseignement en zone rurale</li> <li>▪ a intégré le module préscolaire dans le programme éducatif au sens large</li> </ul>
<b>Gambie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les enseignants du préprimaire ne sont pas rémunérés, même après avoir suivi des cours dans un institut de formation des maîtres, et ne sont pas perçus comme des « enseignants de qualité »</li> </ul>
<b>Guinée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les principaux défis concernent l'accès, la gouvernance et la gestion</li> <li>▪ 67 % des éducateurs ne possèdent pas les qualifications requises pour exercer cette profession</li> <li>▪ en collaboration avec l'UNICEF : formations organisées pour les éducateurs du préscolaire dans des centres spécialisés et sanctionnées par la délivrance d'un certificat (33 éducateurs formés)</li> <li>▪ en collaboration avec la Banque mondiale : inscription des enfants de 4 ans vivant en zone rurale au jardin d'enfants</li> </ul>

<b>Sénégal</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 1978 : création d'une école nationale spécialisée dans la formation d'éducateurs du préscolaire (ENEP)</li> <li>▪ 1991 : fusion entre l'école nationale de formation des éducateurs préscolaires (ENEP) et l'école nationale de formation des instituteurs du primaire (ENI) pour créer une école polyvalente appelée EFI</li> <li>▪ 2011 : transformation de l'EFI en centres régionaux de formation des personnels de l'éducation, englobant le personnel de l'EPE</li> <li>▪ trois catégories de personnel : public (à temps plein, contrat aligné sur celui des enseignants du primaire du point de vue de la rémunération, du plan de carrière), communal et privé</li> </ul>
<b>Togo</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ a inclus l'EPE dans son plan de développement depuis 2014</li> <li>▪ a élaboré un programme d'enseignement harmonisé pour tous les établissements préscolaires</li> <li>▪ a conçu des manuels à l'attention des éducateurs et les a formés à l'utilisation de ces manuels</li> <li>▪ a mis au point un nouveau programme de formation des éducateurs, d'une durée de deux ans</li> <li>▪ a participé à la conception d'un outil d'enquête sur le personnel de l'EPE à l'échelle internationale appelé STEPP (Enquête auprès des enseignants de l'éducation pré-primaire) sous l'égide de l'UNESCO</li> </ul>
<b>Tunisie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ a élaboré, avec le concours de l'UNICEF et de la Banque mondiale, un programme intégré qui : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ englobe les enfants âgés de 3 à 6 ans</li> <li>○ impose le baccalauréat pour s'inscrire à une formation à l'enseignement</li> </ul> </li> <li>▪ a validé une stratégie multisectorielle en créant des synergies entre les ministères et départements directement et indirectement concernés par l'EPE</li> </ul>

### *Défis et bonnes pratiques par pays – acteurs non étatiques :*

<b>Pays</b>	<b>Défis et bonnes pratiques</b>
<b>Algérie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la formation (deux ans) n'est accessible qu'aux titulaires d'un diplôme universitaire</li> <li>▪ a mis au point des réglementations qui régissent l'ouverture des établissements préscolaires</li> <li>▪ le faible niveau de rémunération des enseignants est un défi majeur</li> </ul>
<b>Burundi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ a adopté une politique axée sur la décentralisation de l'enseignement et la maximisation des efforts dans le domaine de l'éducation</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ a offert des possibilités d'éducation à tous les enfants âgés de 3 à 5 ans (jusqu'alors accessibles uniquement aux enfants vivant en zone urbaine)</li> </ul>
<b>Cameroun</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ a encouragé la privatisation afin de garantir la qualité de la formation des éducateurs de l'EPE</li> </ul>
<b>Libye</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ a mis en place des lois et une législation ; toutefois, la crise qui sévit dans le pays compromet la promotion des stratégies d'EPE</li> <li>▪ nécessité de former le personnel de l'EPE à travailler dans des situations d'instabilité et de crise</li> </ul>
<b>Nigéria</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les principaux défis concernent la mise en œuvre de politiques et le financement</li> <li>▪ a instauré une rémunération minimale pour l'ensemble du personnel enseignant, y compris le personnel de l'EPE</li> </ul>
<b>Rwanda</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les politiques sont élaborées par les enseignants et les employeurs, et leur mise en œuvre est efficace</li> <li>▪ a mis au point le principe d'EPE à la maison et conduit un travail de sensibilisation de l'opinion publique sur la question (10 maisons organisent ensemble des activités d'EPE)</li> </ul>
<b>Afrique du Sud</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ manque de ressources pour financer des programmes d'EPE</li> <li>▪ s'efforce de rendre l'éducation préprimaire obligatoire (deux ans) et de l'intégrer dans le système d'éducation formelle</li> </ul>

## Réflexions à propos des directives sur la promotion du travail décent pour le personnel de l'éducation de la petite enfance

M. Oliver Liang, Chef de l'Unité des services publics et privés à l'OIT, a insisté sur l'importance d'impliquer les principales parties prenantes, en l'occurrence les gouvernements, les prestataires privés et non étatiques de l'EPE, les enseignants et leurs représentants, dans la recherche d'un consensus sur des stratégies permettant d'offrir une EPE de qualité et d'en améliorer les conditions, en s'appuyant directement sur les connaissances concrètes et approfondies que possèdent les travailleurs de l'EPE. Ce précepte est au cœur des [Directives de l'OIT de 2014 sur la promotion du travail décent pour le personnel de l'éducation de la petite enfance](#) (2014) qui énoncent des orientations et des principes à l'intention des gouvernements, employeurs et travailleurs désireux d'améliorer ou d'étoffer l'offre de services d'EPE. Une EPE de qualité est tributaire de travailleurs de l'EPE qualifiés, convenablement rémunérés et bénéficiant de conditions de travail décentes. À la lumière de ces éléments, les principes fondamentaux exposés dans les Directives sont les suivants : une éducation et une formation comparables à celles des enseignants du primaire ayant des responsabilités et un statut professionnel équivalents, des plans de carrière clairs, structurés et diversifiés autorisant un apprentissage tout au long de la vie

dans le cadre d'un développement professionnel continu, une rémunération fixée de manière à procurer un niveau de vie décent et d'un montant comparable à celle d'autres professions exigeant des qualifications professionnelles équivalentes, une durée du travail compatible avec les besoins du service et conçue pour favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et familiale et un dialogue social authentique qui encourage la contribution des gouvernements, des employeurs et des travailleurs et les engage pleinement.

### **Session 3 : Outils d'amélioration de la planification, de la collecte de données et des pratiques**

Mme Rokhaya Diawara, Spécialiste de programme à l'UNESCO, a présenté le Cadre pour la formation des enseignants de l'éducation de base en Afrique de l'Ouest, dont la philosophie sous-jacente est de rendre l'EPE obligatoire et de l'intégrer dans l'ensemble des systèmes éducatifs de la zone de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). L'objet de ce cadre est d'offrir une vision contextualisée de l'éducation de base qui soit applicable à l'échelle d'un système et puisse être adaptée aux réalités locales, de définir des normes professionnelles de certification et de faciliter l'élaboration de plans de carrière, d'aider les pays à mettre au point la formation initiale et continue des enseignants pour disposer d'un personnel dûment préparé et qualifié et de fournir des orientations sur le déploiement du personnel enseignant afin de garantir une éducation inclusive et équitable de qualité.

Mme Diane Coury, Spécialiste de programme à l'IPE-UNESCO, a évoqué l'importance primordiale des données pour permettre une planification efficace du personnel de l'EPE, notamment pour définir des cibles, des objectifs de financement, des délais et des responsabilités. Faute de données suffisantes sur l'EPE, en particulier dans les pays à faible revenu, il est difficile de se faire une idée précise de ce secteur et, par là même, d'organiser une planification rationnelle des ressources enseignantes, ce qui crée un risque de sous-financement, compromet les prévisions de besoins et le suivi des résultats et limite l'élargissement de l'accès à une EPE de qualité. Une intégration judicieusement conçue de l'EPE dans les plans sectoriels de l'éducation est souhaitable de façon à accroître la visibilité du secteur, à générer des financements internes et externes et à assurer le bon déroulement des transitions vers l'école primaire en vue d'une continuité éducative optimale. Fortement tributaire des données, la mise en œuvre de plans sectoriels de l'éducation dans le secteur de l'EPE a pâti du manque de communication de la part de prestataires privés ou non publics, de la pénurie de données essentielles sur le personnel enseignant comme le niveau de certification et le temps d'enseignement, de la faible quantité de données sur les pratiques pédagogiques dans les écoles et de l'absence de données financières. En dépit de ces difficultés, il y a eu abondance d'initiatives nationales positives, comme le renforcement des systèmes de gestion de données existants (souvent fondés sur les TIC) et la mise au point de nouveaux instruments et outils de collecte de données.

Mme Yuxi Wang, Consultante pour l'UNESCO, et Mme Francesca Colombo, Administratrice principale de programme au sein de l'Association internationale Step by Step (ISSA), ont présenté des descriptifs de l'offre et du personnel de l'EPE pour chacun des 18 pays participant au colloque afin de faciliter les comparaisons entre les pays, les évaluations comparatives et les échanges d'expérience. Les principaux résultats qui en ressortent sont les suivants : le taux brut de

scolarisation (TBS) varie considérablement d'un pays à l'autre et se situe entre 8,2 % et 79,7 %, avec un TBS légèrement plus élevé chez les filles ; dans les pays pour lesquels on dispose de données, le TBS affiche de fortes disparités entre zones urbaines et zones rurales ; dans la majorité des pays, le pourcentage d'effectifs inscrits est plus élevé dans le secteur public que dans le secteur privé ; dans la quasi-totalité des pays de la région, le taux d'encadrement est supérieur au taux recommandé ; dans les pays pour lesquels on dispose de données, les femmes sont majoritaires au sein du personnel enseignant ; l'offre de formation initiale est hétérogène entre les pays, allant de l'absence de formation (formation en cours d'emploi) à une formation au niveau de la licence ; l'offre de formation continue varie selon qu'elle relève des autorités nationales, régionales ou locales ; enfin, la représentation syndicale du personnel de l'EPE est inégale, seules certaines catégories de travailleurs de l'EPE étant représentées.

**Les principaux défis relatifs au personnel de l'EPE observés dans les pays participants sont :**

- un faible niveau de rémunération – aucune rémunération n'est versée par certains gouvernements (Éthiopie, Kenya et Rwanda) ;
- un manque de personnel dûment formé (Bénin, Éthiopie, Kenya, Mauritanie et Rwanda) ;
- une formation insuffisante du personnel (Éthiopie, Guinée et Rwanda) ;
- un encadrement inexistant ou insuffisant du personnel de l'EPE (Bénin) ;
- le moral bas du personnel (Kenya) ;
- un taux élevé de rotation des enseignants formés (Éthiopie et Kenya) ;
- un pourcentage élevé de personnel bénévole (Rwanda).

L'origine de ces défis liés aux ressources humaines réside dans les réglementations, le défaut de politique clairement établie en matière d'EPE et de formation des enseignants, le nombre insuffisant d'établissements de formation initiale et de formateurs, l'absence de normes de qualité, le volume limité des investissements financiers et une méconnaissance de l'importance de l'EPE.

**Les réalisations récentes et en cours dans le domaine du développement et de la gestion du personnel de l'EPE sont :**

- les efforts de coordination entre les secteurs et les administrations publiques (Éthiopie, Nigéria et Rwanda) ;
- la création d'une équipe spéciale nationale sur le développement de la petite enfance (Rwanda) et d'un comité directeur national pour l'EPE (Éthiopie) ;
- la conception de normes nationales pour les services et le personnel de l'EPE (Nigéria) ;
- le lancement de programmes de formation d'enseignants de la petite enfance dans les établissements d'enseignement supérieur ou les universités (Éthiopie) ;
- l'élaboration de définitions des critères et des profils d'emploi (Cameroun) ;
- l'organisation d'activités de formation, d'encadrement, de suivi et d'évaluation du personnel de l'EPE (Burundi).

## **Session 4 : Groupes de travail simultanés sur les défis, les bonnes pratiques et les actions recommandées**

La session a été divisée en cinq groupes thématiques ayant pour objet de discuter des défis, bonnes pratiques et actions recommandées dans les domaines suivants : (1) qualification, formation initiale et développement professionnel ; (2) recrutement, déploiement, fidélisation et développement de carrière ; (3) personnel de l'EPE en zone rurale et isolée et ceux qui sont au service des populations défavorisées ; (4) conditions de travail ; (5) données et suivi de l'éducation de la petite enfance sous l'angle plus spécifique du développement et de la gestion du personnel de l'EPE. Le Comité de rédaction de la Déclaration a examiné les conclusions des groupes de travail.

Les principaux défis mis en évidence par les groupes thématiques sont la formation insuffisante du personnel de l'EPE ; les retards de versement et le niveau insuffisant (voire l'absence) des rémunérations ; les perspectives limitées de progression de carrière ; une formation initiale inadéquate, notamment un dosage déséquilibré entre la théorie et la pratique ; les perspectives limitées de développement professionnel continu ; la féminisation importante de la profession due aux normes sociétales ; le défaut d'infrastructures et de soutien, un taux d'attrition élevé en zone rurale et isolée ; la dévalorisation de la profession d'EPE ; une méconnaissance de l'importance de l'EPE (qui conduit certains parents à garder leurs enfants à la maison ou à les faire travailler) ; des données lacunaires, contradictoires ou obsolètes sur le secteur et ses effectifs qui ont des répercussions sur la planification et le processus décisionnel ; l'exclusion des minorités, des personnes en situation de handicap, des populations à faible revenu et des populations vivant dans des communautés défavorisées ; et un niveau de financement insuffisant.

Les actions recommandées par les groupes thématiques sont l'instauration d'incitations financières en faveur du recrutement de personnel de l'EPE, notamment en zone rurale et isolée ; la création d'hébergements à proximité des écoles et le recrutement d'éducateurs au sein des communautés locales pour remédier à la pénurie de personnel en zone rurale et isolée ; la garantie d'un niveau approprié de rémunération et de versements réguliers, à charge pour les administrations publiques d'effectuer ces versements dans les zones rurales et isolées où les parents et les communautés n'ont pas les moyens de financer l'EPE ; le lancement de campagnes de sensibilisation pour valoriser l'EPE et la profession ; la professionnalisation du personnel de l'EPE par la formation initiale et continue, le développement professionnel (en veillant au juste équilibre entre théorie et pratique) et la certification ; l'accès à une formation initiale et continue pour ceux qui manquent de qualifications adéquates ; une formation repensée qui va au-delà des pratiques traditionnelles pour intégrer des compétences non pratiques et divers aspects de la psychologie de l'enfant et de son développement social ; la mise en place d'une structure de carrière claire ; la fixation de critères de qualité ; une réglementation efficace ; la mise en œuvre d'une évaluation précoce des élèves et des enseignants ; l'attribution d'un pourcentage fixe de financement public à l'EPE, notamment pour la collecte et le suivi des données ; ainsi que la recherche de solutions locales aux déficits de financement. Globalement, les discussions ont mis en exergue l'importance d'instaurer la confiance et de créer des liens entre les gouvernements, les employeurs et les représentants d'enseignants pour parvenir à un consensus sur l'application des actions recommandées.

---

## Jour 2 : Jeudi 5 décembre 2019

---

### **Session 5 : Outils d'amélioration de la planification, de la collecte de données et des pratiques (suite)**

Mme Hanne Huysmans, Conseillère en éducation à la VVOB, a expliqué que la discrimination fondée sur le genre se manifestait sous des formes diverses dans l'éducation, que ce soit les matériels d'enseignement et d'apprentissage entachés de parti pris ou la répartition sexiste des tâches et des responsabilités, et qu'elle pouvait retentir sur les parcours scolaires et professionnels. Sachant que l'identité de genre se développe dès le plus jeune âge, il est particulièrement essentiel d'investir dans l'égalité des genres au niveau de l'EPE. Nonobstant, les données montrent que, dans le domaine de l'éducation, les donateurs investissent beaucoup moins dans l'égalité des genres au niveau de l'EPE qu'aux autres niveaux d'enseignement. De concert avec d'autres partenaires, la VVOB a conçu la boîte à outils GRP4ECE (Gender Responsive Pedagogy for Early Childhood Education) pour aider les enseignants et les chefs d'établissement à combattre les stéréotypes de genre avant que les enfants ne développent leur identité de genre. Cette boîte à outils contient des supports pour des plans de cours et des jeux destinés aux élèves et aux enseignants. Outre son faible coût, elle repose sur une approche ludique de l'apprentissage et est adaptable au contexte local. Le bilan de l'essai pilote de cette boîte à outils effectué en Zambie révèle une plus grande sensibilisation des enseignants à la portée sociale du genre, une intégration active de la question du genre dans les activités organisées par les enseignants dans leur classe et un besoin accru de soutien des enseignants sur la problématique du genre et les composantes ludiques de l'apprentissage.

### **Session 6 : Présentation d'un partenariat**

M. Abdelrahman Almedaires, Directeur général du Centre régional pour l'excellence et la qualité dans l'éducation (RCQE), a expliqué que le RCQE a été fondé en 2014 par le Royaume d'Arabie saoudite et l'UNESCO afin de promouvoir l'excellence et la qualité dans l'éducation dans le monde arabe. Reconnaissant que l'EPE est le fondement de la paix, du développement durable et d'une population instruite et qualifiée, le RCQE s'est employé à rechercher des moyens d'accroître la scolarisation des enfants dans l'EPE. Les domaines d'action prioritaires sont les suivants : promouvoir la qualité des éducateurs, notamment en veillant à ce qu'ils bénéficient d'une rémunération adéquate, d'incitations, de perspectives de développement professionnel et d'une gestion efficace ; doter les instituts de recherche des outils et du soutien nécessaires pour qu'ils puissent collecter des données de nature à éclairer la prise de décision ; entreprendre des études pour évaluer la préparation des élèves en EPE à l'entrée en primaire ; étudier des moyens d'améliorer la qualité de l'éducation ; et assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations et des résultats de ce colloque. Débattre de la qualité de l'éducation n'est profitable que si toutes les parties prenantes s'approprient la question.

## **Session 7 : Comment définissons-nous des éducateurs compétents et que faut-il pour former un personnel qualifié et compétent en matière d'EPE ?**

Mme Wafa Asri, Directrice de la coordination pédagogique et du secteur privé au département EFTP du Ministère de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du Maroc, a évoqué un certain nombre de défis auxquels était confronté le secteur avant le lancement du programme national destiné à généraliser et professionnaliser l'EPE, comme la formation limitée des éducateurs, l'absence d'accès aux zones rurales et isolées et la multiplicité des acteurs et des prestataires agissant sans concertation. Pour y remédier, le programme national a défini un certain nombre d'objectifs à atteindre : améliorer la qualité de l'EPE, notamment en réorganisant les écoles traditionnelles ; offrir une formation initiale et continue ; instituer des mesures d'action positive en zone rurale ; et intégrer progressivement l'EPE dans les écoles primaires. La mise en œuvre du programme s'est déroulée dans le cadre d'un processus multipartite et, en l'espace d'un an, 100 000 inscriptions supplémentaires dans des établissements préscolaires ont été enregistrées. Des programmes pilotes ont également été lancés, s'accompagnant du développement d'outils pédagogiques à l'appui des réformes nationales. Par ailleurs, un cadre de référence pour les programmes d'enseignement à l'échelle d'un système a été mis au point avec l'aide de l'UNICEF, avec obligation pour toutes les parties prenantes de s'y conformer.

Mme Latifah Kamili, membre de l'Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail (OFPPT) au Maroc, a expliqué que l'OFPPT était le principal opérateur public de formation professionnelle au Maroc et assurait, à ce titre, la formation des éducateurs. L'Office a travaillé en étroite collaboration avec des experts et l'ensemble des parties prenantes à l'élaboration d'un référentiel de compétences pour les enseignants dans lequel les compétences non techniques, la communication, la psychologie et la sémiologie, entre autres, occupent une place privilégiée. Le programme de formation prévoit des stages pour faciliter l'accès à l'emploi des candidats dans le secteur privé.

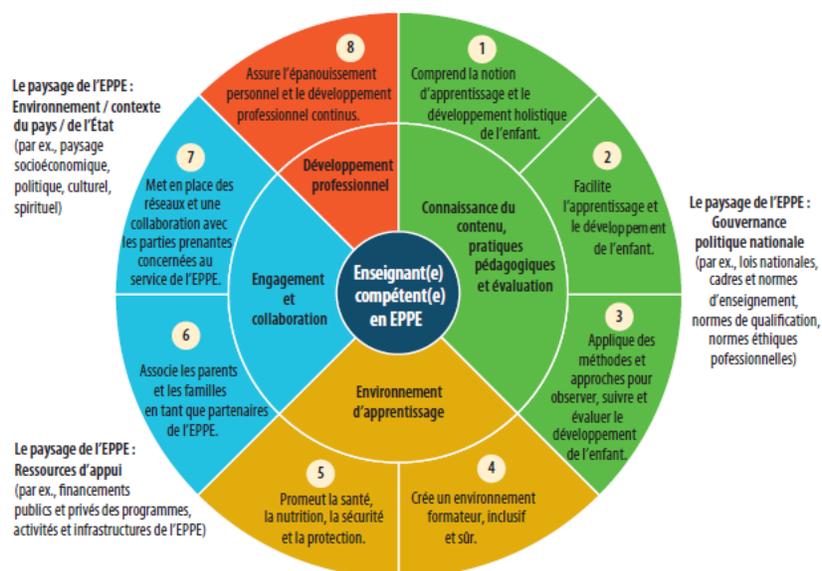
M. Jon Beaulieu, Chef de l'exploitation chez Sabre Education, a présenté le développement professionnel des enseignants du préprimaire au Ghana. Constatant que la piètre qualité de l'éducation et les médiocres résultats de l'apprentissage étaient imputables à plusieurs facteurs, parmi lesquels le manque d'enseignants formés et l'absence de considération pour les enseignants de préprimaire, Sabre Education, en partenariat avec le gouvernement du Ghana, a mis en œuvre deux modèles de formation pour y pallier. Le premier modèle propose une formation initiale au niveau de l'enseignement supérieur comprenant la formation de tuteurs de l'enseignement supérieur et la conception de manuels, la création de classes pédagogiques modèles avec des mentors chargé du placement des élèves-enseignants et des cours de recyclage pour les enseignants récemment qualifiés. Le deuxième modèle prévoit une formation continue articulée autour de quatre volets : formation de formateurs, encadrement en classe, distribution de ressources scolaires, suivi et assurance qualité de l'impact global. Les deux modèles ont eu un effet positif sur la qualité de l'éducation et le bien-être professionnel des enseignants, et la formation initiale a fait progresser la qualité des enseignants récemment qualifiés et des classes de 32 à 95 %. Le bilan fait notamment ressortir l'importance de dispenser un soutien pratique et une formation expérientielle, de concentrer les investissements dans la formation et le suivi et de

coupler la formation initiale et la formation continue afin d'optimiser les résultats d'apprentissage.

M. Mohamed Matar Mustafa, Expert au RCQE, a présenté les conclusions d'une étude visant à dresser un état des lieux du secteur de la petite enfance dans sept pays arabes. Les principales conclusions sont les suivantes : absence de référence au suivi et à l'évaluation, à l'obligation de rendre des comptes ou aux sources de financement dans un grand nombre de stratégies et de documents d'orientation relatifs au développement de la petite enfance ; absence de cadre national intégré permettant une coordination entre les différents acteurs et programmes dans le secteur ; volume limité de données collectées sur le secteur ; absence de numérisation des données ; évaluation insuffisante des résultats d'apprentissage ; et besoin de personnel suffisamment formé et qualifié et d'infrastructures accessibles et adaptées à l'âge. Les principales recommandations qui se dégagent de l'étude sont les suivantes : l'adoption de dispositions législatives et réglementaires instaurant l'éducation préprimaire obligatoire ; l'existence d'un organisme national de réglementation ; la mise au point d'un mécanisme de financement unifié du secteur dans un cadre structuré ; l'adoption d'une stratégie de collecte des données nationales sur le secteur clairement établie ; l'élaboration de programmes de formation initiale et continue ; et l'adoption de programmes-cadres et de principes généraux qui favorisent l'apprentissage par le jeu.

Mme Yoshie Kaga, Spécialiste de programme à l'UNESCO, a présenté deux projets internationaux : les référentiels de compétences pour les enseignants de l'éducation et la protection de la petite enfance (EPPE) en [Asie du Sud-Est](#) et dans [les petits États insulaires en développement \(PEID\) du Pacifique](#) et l'[Enquête auprès des enseignants de l'éducation pré-primaire \(STEPP\)](#). Ces référentiels de compétences pour les enseignants de l'EPPE ont pour but de décrire en détails les connaissances, compétences et dispositions dont les enseignants de l'EPPE ont besoin pour accompagner le développement holistique d'un enfant, de fournir une structure et un contenu systématiques et cohérents à l'appui du développement professionnel des enseignants de l'EPPE ; et de compléter les cadres existants ou de servir de catalyseur pour l'élaboration d'un cadre (cf. le Diagramme I illustrant les quatre domaines du référentiel de compétences pour les enseignants). Ces référentiels ont été élaborés dans une optique inclusive en consultation avec les parties prenantes nationales. Une attention particulière a été portée à leur mise en œuvre, avec, notamment, la traduction des référentiels dans les langues locales.

## Diagramme I : Domaines du référentiel de compétences pour les enseignants



Source : Bureau de l'UNESCO à Bangkok et Conseil régional du Pacifique pour l'éducation et la protection de la petite enfance (PRC4ECCE), 2018, ECCE Teacher Competency Framework for Pacific Small Island Developing States, p. 11.

L'initiative STEPP, lancée conjointement par l'OCDE et l'UNESCO en 2016, est la première enquête internationale réalisée auprès du personnel de l'EPPE dans les pays à revenu faible et intermédiaire en vue de recueillir des données sur le personnel et son environnement, la formation et le développement professionnel, les convictions et pratiques pédagogiques, les pratiques professionnelles, les conditions de travail et la satisfaction professionnelle du personnel. L'enquête qui a été conduite au Ghana, en Indonésie, en Namibie, aux Philippines, en République dominicaine, au Togo et au Viet Nam, a pour but d'étoffer les analyses d'impact des politiques d'EPE. La publication des résultats est prévue en 2021.

### Session 8 : Conditions de travail et d'enseignement décentes dans l'EPE

Mme Nisrine Ibn Abdeljalil, Directrice adjointe de la Fondation marocaine pour la promotion de l'enseignement préscolaire (FMPS), a expliqué que la mission de la FMPS était organisée autour de quatre piliers : formation initiale et continue ; éducation préscolaire nationale équitable et de qualité ; gestion efficace ; et innovation pédagogique continue et recherche scientifique active. Lors de la conception et de la mise en œuvre des activités de formation, la FMPS a travaillé en étroite collaboration avec les diverses parties prenantes, en l'occurrence les universités, les associations préscolaires, les communautés et les autorités locales, de même que les acteurs du secteur privé (comme les entreprises locales). La formation de la FMPS allie théorie (cours) et pratique (stages). Depuis 2008, la FMPS a formé 3 732 éducatrices et éducateurs. La FMPS a également créé des parcours de carrière pour les éducateurs qui tiennent compte du nombre d'années d'expérience et des évaluations individuelles.

M. Lasse Bjerg Jørgensen, Responsable des relations internationales et trésorier national du syndicat danois des éducateurs de la petite enfance (BUPL), a expliqué que l'une des principales activités du BUPL était de promouvoir les principes des [Directives de l'OIT de 2014 sur la promotion du travail décent pour le personnel de l'éducation de la petite enfance \(2014\)](#) et, en particulier, de s'en inspirer pour élaborer les politiques d'EPE des syndicats partenaires, les plans stratégiques et les supports de formation pour les représentants des travailleurs. Il a indiqué l'importance d'adapter ces Directives au contexte national, car les défis et les structures varient d'un pays à l'autre. Ces Directives sont d'une grande utilité pour aider les syndicats dans leur action ; pourtant, les organismes publics des pays partenaires n'en ont qu'une connaissance limitée ou en ignorent même l'existence. À titre d'exemple, parmi les associations regroupant des prestataires privés d'EPE, aucune ne connaissait les Directives avant que les syndicats n'en favorisent la diffusion. Les recommandations concernent : l'exploration des possibilités de promouvoir les Directives, l'organisation d'une formation sur l'utilisation des Directives et le lancement de campagnes pour faire connaître les Directives et l'intérêt qu'elles présentent.

M. Koffi Ouboènàlè Lantomey, Directeur de l'éducation préscolaire au Ministère de l'éducation du Togo, a décrit les diverses actions entreprises pour développer une EPE universelle et de qualité, en particulier l'intégration de l'EPE dans le cadre politique général, l'élaboration d'un programme relatif aux compétences des enseignants et la conception d'un module de formation destiné aux enseignants communautaires (seuls les enseignants du public bénéficient d'une formation initiale). Les enseignants communaux ne perçoivent pas le même montant de rémunération que les enseignants du public, car ce montant dépend des ressources financières locales. À la précarité financière des enseignants du préprimaire s'ajoutent d'autres défis comme l'absence de sécurité sociale, la pénurie de logements et d'infrastructures en zone rurale, le taux d'encadrement élevé et l'insuffisance des financements. Des mesures ont été prises pour inciter les enseignants à travailler en zone rurale, verser aux enseignants communaux et publics une rémunération décente, créer un système de promotion pour les enseignants communaux leur permettant, entre autres, de rejoindre le système public, et mettre en place des infrastructures accessibles. Les représentants d'enseignants et le gouvernement ont œuvré de concert pour trouver des solutions communes aux différents défis, notamment par le biais d'un processus formalisé.

Mme Thérèse Tchouanga, Chef du département administratif du Groupement inter-patronal du Cameroun, a indiqué qu'il était important que les prestataires privés d'EPE soient membres d'une organisation d'employeurs afin de garantir le respect des normes et standards établis dans l'exercice de leurs activités, de faire en sorte que le renforcement des capacités passe avant l'aspect lucratif et de procurer aux enseignants une rémunération appropriée et des conditions de travail décentes. Le Groupement inter-patronal du Cameroun a travaillé en collaboration avec le gouvernement, mais n'a eu que des contacts limités avec le secteur privé de l'EPE.

## ANNEXE 1 : Programme

# Colloque africain sur la qualité de l'éducation de la petite enfance et la professionnalisation des éducatrices et des éducateurs

Hôtel Hyatt Regency  
Casablanca, Maroc  
4 et 5 décembre 2019

En partenariat avec :



### Programme

Les faits montrent que les éducateurs et les enseignants sont le principal moteur d'une éducation de qualité. Lorsqu'ils sont qualifiés, bien formés et soutenus et qu'ils jouissent de conditions de travail adéquates, ils sont en mesure de fournir aux enfants des expériences d'apprentissage de qualité qui les mèneront à des résultats positifs en matière de développement et de réussite scolaire. Étant donné que l'éducation de la petite enfance (EPE) représente un moment particulièrement propice pour jeter les bases solides de l'apprentissage et du développement des enfants, les systèmes éducatifs devraient s'attacher davantage à constituer un corps enseignant qui couvre les premières années et à mettre en œuvre des mesures qui encouragent la professionnalisation des éducateurs en EPE. Cependant, les éducateurs en EPE sont souvent confrontés à un manque de possibilités de formation et de développement professionnel, de soutien pédagogique, de cheminements de carrière et de conditions de travail adéquates. Ces défis doivent être relevés d'urgence pour que les droits des enfants à des soins et à une éducation de qualité soient respectés dès leur plus jeune âge et qu'ils aient ainsi les moyens de réussir plus tard dans leur scolarité et leur vie. Dans ce contexte, le Ministère marocain de l'Éducation, l'OIT et l'UNESCO organisent le Colloque africain sur la qualité de l'éducation de la petite enfance et la professionnalisation des éducatrices et des éducateurs les 4 et 5 décembre 2019 à Casablanca (Maroc), en partenariat avec l'Agence allemande de développement et de coopération (BMZ/GIZ), la Fondation marocaine pour la promotion de l'enseignement préscolaire (FMPS), le Centre régional pour l'excellence et la qualité dans l'éducation (RCQE), l'Équipe spéciale internationale sur les enseignants pour Éducation 2030 (TTF), la Coopération monégasque au développement et Royal Air Maroc (RAM). Le colloque servira de plate-forme de dialogue et d'échange sur les défis et les bonnes pratiques concernant la professionnalisation des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance et le développement et la gestion de la profession d'éducateurs/d'éducatrices.

### Objectifs

Les objectifs du colloque sont les suivants :

- réaffirmer l'importance d'accroître les investissements en faveur d'une éducation de la petite enfance équitable et de qualité et de la professionnalisation des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance ;
- échanger les bonnes pratiques, les expériences et les défis concernant la professionnalisation du personnel de la petite enfance et la promotion de services équitables et de qualité dans ce domaine.

Le colloque aboutira à l'adoption de la Déclaration de Casablanca (titre provisoire) visant à renouveler l'engagement collectif en faveur de la qualité de l'EPE et de la professionnalisation des éducateurs, ainsi qu'à définir des stratégies et des mesures pour aller de l'avant.

## JOUR 1

Mercredi 4 décembre 2019 : Matin	
08 h 00 – 09 h 00	<b>Inscription des participants</b>
09 h 00 – 09 h 30	<p><b>Cérémonie d'ouverture</b></p> <p><b>Modérateur :</b> Maître de cérémonie du Maroc</p> <p><b>Discours d'ouverture :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• S. E. M. Saaid Amzazi, Ministre de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Maroc</li> <li>• M. Akira Isawa, Directeur adjoint des politiques sectorielles, OIT</li> <li>• Mme Golda El-Khoury, Directrice et représentante, Bureau de l'UNESCO pour le Maghreb</li> </ul>
09 h 30 – 11 h 00	<p><b>Session 1 : Panel de haut niveau : Vers une éducation de la petite enfance de qualité et le rôle central des éducateurs de la petite enfance dans la réalisation de l'ODD 4 – Éducation 2030</b></p> <p><i>Une volonté et un engagement politiques forts sont essentiels pour atteindre la cible 4.2 des objectifs de développement durable (ODD) sur la protection et l'éducation de la petite enfance, qui préconise une offre de qualité pour tous les enfants. Au cours de cette session, les Ministres de l'éducation partageront leurs expériences en matière de politiques et de pratiques et débattront des principaux défis auxquels leur pays est confronté pour atteindre la cible 4.2 des ODD, en particulier le développement de personnel qualifié et compétent en matière d'éducation de la petite enfance.</i></p> <p><b>Modérateur :</b> Mme Golda El-Khoury, Directrice et représentante, Bureau de l'UNESCO pour le Maghreb</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Youssef Belqasmi, Secrétaire général, Ministère de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Maroc</li> <li>• M. Hamidu Bobboyi, Secrétaire exécutif, Commission sur l'éducation de base universelle, Nigéria</li> <li>• M. Mohamed Mahmoud Sidi Yahya Oul Abdarrahoumane, Secrétaire général, Ministère des affaires sociales, de l'enfance et de la famille, Mauritanie</li> <li>• M. Abdel Rahamane Baba Moussa, Secrétaire général, Conférence des Ministres de l'éducation des États et Gouvernements de la Francophonie (CONFEMEN)</li> </ul> <p><b>Échange avec le public</b></p> <p><b>Informations sur le Comité de rédaction chargé de l'élaboration d'une déclaration de Casablanca</b></p>
11 h 00 – 11 h 30	<b>Photo de groupe et pause-café</b>
11 h 30 – 13 h 00	<p><b>Session 2 : Célébrer les progrès et les bonnes pratiques</b></p> <p><i>Cette session sera l'occasion de mettre en lumière et de partager une réalisation majeure ou une bonne pratique de chaque pays ayant un rapport avec la professionnalisation et la gestion et/ou les conditions de travail des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance. Un représentant du gouvernement de chaque pays parlera pendant deux minutes pour expliquer brièvement la réalisation ou la bonne pratique. Le partage des réalisations ou des bonnes pratiques sera précédé par (1) des remarques des représentants des partenaires sociaux sur les réalisations et les défis en matière de professionnalisation des éducatrices et éducateurs de la petite enfance et (2) des réflexions à propos des directives sur la promotion du travail décent pour le personnel de l'éducation de la petite enfance.</i></p> <p><b>Modérateur :</b> Mme Rokhaya Diawara et Mme Yoshie Kaga, Spécialistes de programme, UNESCO</p> <p><b>Messages introductifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Dennis Sinyolo, Coordinateur principal, Internationale de l'éducation</li> <li>• Mme Yeshimebet Zewoldie Belete, Directrice des ressources humaines, Paul Ries &amp; Sons, Éthiopie</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Aziz Kaichouh, Directeur général, Fondation marocaine pour la promotion de l'enseignement préscolaire (FMPS)</li> <li>• Mme Raki Bal, Spécialiste du développement de la petite enfance, Pôle de qualité inter-pays sur le développement de la petite enfance (PQIP-DPE)</li> </ul> <p><b>Présentations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Réflexions à propos des directives sur la promotion du travail décent pour le personnel de l'éducation de la petite enfance</b> : M. Oliver Liang, Chef de l'Unité des services publics et privés, OIT</li> <li>• <b>Partage des réalisations ou des bonnes pratiques des pays</b> : Représentant du gouvernement de chaque pays</li> </ul> <p>Échange avec le public</p>
<p><b>13 h 00 – 14 h 00</b></p>	<p>Déjeuner</p>
<p><b>Mercredi 4 décembre 2019 : Après-midi</b></p>	
<p><b>14 h 00 – 15 h 00</b></p>	<p><b>Session 3 : Outils d'amélioration de la planification, de la collecte de données et des pratiques</b></p> <p><i>La session portera sur un certain nombre de ressources et d'outils internationaux existants pour améliorer la planification, la collecte de données et l'élaboration de pratiques qui ont une incidence sur les capacités et les conditions de travail du personnel de l'EPE.</i></p> <p><b>Modérateur</b> : M. Binyam Sisay Mendisu, Spécialiste de programme, Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA) et M. Mohamed El Hosni Alaoui, Spécialiste de programme Education, Bureau de l'UNESCO pour le Maghreb</p> <p><b>Activité rapide de premier contact</b></p> <p><b>Présentations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Cadre pour la formation des enseignants de l'éducation de base en Afrique de l'Ouest</b> : Mme Rokhaya Diawara, Spécialiste de programme, UNESCO</li> <li>• <b>Données pour une planification efficace du personnel de l'éducation préscolaire</b> : Mme Diane Coury, Spécialiste de programme, IPE-UNESCO</li> <li>• <b>Descriptifs de l'EPE et du personnel de l'EPE par pays</b> : Mme Yuxi Wang, Consultante pour l'UNESCO, et Mme Francesca Colombo, Administratrice principale de programme, Association internationale Step by Step (ISSA)</li> </ul> <p>Échange avec le public</p>
<p><b>15 h 00 – 16 h 20</b></p>	<p><b>Session 4 : Groupes de travail simultanés sur les défis, les bonnes pratiques et les actions recommandées</b></p> <p><i>Cette session sera divisée en groupes thématiques pour discuter des défis, des bonnes pratiques et des actions recommandées. À la fin de la session du groupe de travail, chaque groupe aura partagé les défis et les bonnes pratiques concernant le thème et généré des contributions et des recommandations pouvant alimenter l'élaboration de la déclaration de Casablanca. Chaque groupe se verra remettre un ensemble de questions directrices pour la discussion et un exemplaire du projet de déclaration afin de faciliter le débat sur les contributions et recommandations du groupe. Dans chaque groupe de travail, un modérateur préalablement désigné introduira le thème du groupe de travail et les questions directrices connexes. Chaque groupe nommera un rapporteur chargé de rendre compte des résultats de la discussion lors de la session suivante.</i></p> <p><b>Groupes de travail :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Groupe 1</b> : Qualification, formation initiale et développement professionnel</li> <li>• <b>Groupe 2</b> : Recrutement, déploiement, fidélisation et développement de carrière</li> <li>• <b>Groupe 3</b> : Le personnel de l'EPE dans les zones rurales et isolées et ceux qui sont au service des populations défavorisées</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Groupe 4</b> : Conditions de travail</li> <li>• <b>Groupe 5</b> : Données et suivi de l'éducation de la petite enfance sous l'angle plus spécifique du développement et de la gestion du personnel de l'EPE</li> </ul>
<b>16 h 20 – 16 h 50</b>	<b>Pause-café</b>
<b>16 h 50 – 18 h 00</b>	<p><b>Session 5 : Outils d'amélioration de la planification, de la collecte de données et des pratiques (suite) et compte rendu des groupes de travail</b></p> <p><b>Modérateur</b> : Représentant du gouvernement</p> <p><b>Présentations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Boîte à outils pour la promotion de pédagogies tenant compte de l'égalité des genres dans l'EPE en Afrique</b> : Mme Hanne Huysmans, Conseillère en éducation, VVOB</li> <li>• <b>Compte rendu des groupes de travail</b></li> </ul> <p><b>Échange avec le public</b></p>
<b>18 h 00 -</b>	<b>Dîner libre</b>

## JOUR 2

<b>Jeudi 5 décembre 2019 : Matin</b>	
<b>09 h 00 – 09 h 20</b>	<p><b>Session 6 : Résumé des travaux de la première journée et présentation d'un partenariat</b></p> <p><b>Résumé des travaux de la première journée</b> : M. Oliver Liang, OIT</p> <p><b>Présentation</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le rôle du Centre régional pour l'excellence et la qualité dans l'éducation (RCQE) dans la promotion de la qualité de l'éducation dans le monde arabe</b> : Dr Abdelrahman Almedaires, Directeur général, RCQE</li> </ul>
<b>09 h 20 – 11 h 00</b>	<p><b>Session 7 : Comment définissons-nous des éducatrices compétentes et que faut-il pour former un personnel qualifié et compétent en matière d'EPE ?</b></p> <p><i>Cette session sera l'occasion de réfléchir et de discuter sur ce qu'englobe la notion d'« éducatrices compétentes » en EPE et sur ce qui est nécessaire pour former un personnel qualifié et compétent en petite enfance, en s'inspirant de différentes expériences nationales et internationales.</i></p> <p><b>Modérateur</b> : M. Erfan Diebel, Conseiller principal pour les politiques éducatives, Agence allemande de développement et de coopération (BMZ/GIZ)</p> <p><b>Présentations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Expériences du Maroc</b> : Représentants du Ministère de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, Maroc</li> <li>• <b>Expériences du Ghana</b> : M. Jon Beaulieu, Chef de l'exploitation, Sabre Education</li> <li>• <b>Expériences de la région arabe à partir d'une étude sur l'augmentation du nombre d'inscription en maternelle</b> : M. Mohamed Matar Mustafa, Expert RCQE</li> <li>• <b>Expériences de projets internationaux</b> : Mme Yoshie Kaga, Spécialiste de programme, UNESCO</li> </ul> <p><b>Échange avec le public</b></p>

11 h 00 – 11 h 30	Pause-café
11 h 30 – 12 h 30	<p><b>Session 8 : Conditions de travail et d'enseignement décentes dans l'EPE</b></p> <p><i>Cette session mettra en lumière les bonnes pratiques permettant de garantir et de promouvoir des conditions décentes de travail et d'enseignement pour le personnel de l'EPE, y compris des approches en matière de représentation collective, d'infrastructures durables et spécialement adaptées et d'innovations concernant la professionnalisation et les pratiques.</i></p> <p><b>Modérateur :</b> M. Akira Isawa, OIT</p> <p><b>Présentations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Expériences de la Fondation marocaine pour la promotion de l'enseignement préscolaire (FMPS) :</b> M. Aziz Kaichouh, Directeur général, FMPS</li> <li>• <b>Expériences du syndicat danois des éducateurs de la petite enfance (BUPL) :</b> M. Lasse Bjerg Jørgensen, Responsable des relations internationales et trésorier national, BUPL</li> <li>• <b>Expériences d'un gouvernement :</b> M. Koffi Ouboènàlè Lantomey, Directeur de l'éducation préscolaire, Ministère de l'éducation, Togo</li> <li>• <b>Expériences d'une organisation d'employeur :</b> Mme Thérèse Tchouanga, Chef du département administratif du Groupement inter-patronal du Cameroun</li> </ul> <p><b>Échange avec le public</b></p>
12 h 30 – 14 h 00	Déjeuner
<b>Jeudi 5 décembre 2019 : Après-midi</b>	
14 h 00 – 16 h 00	<p><b>Session 9 : Discussion et adoption de la déclaration du colloque</b></p> <p><i>La session présentera le projet de déclaration à examiner pour adoption à la fin du colloque. Les contributions et les recommandations issues des sessions précédentes seront incluses dans le projet.</i></p> <p><b>Modérateur :</b> M. Gwang-Chol Chang, Chef, Section des politiques éducatives, UNESCO</p> <p><b>Présentation du projet de déclaration :</b> Membre du Comité de rédaction</p> <p><b>Échange avec le public</b></p> <p><b>Présentation de la déclaration finale :</b> Membre du Comité de rédaction</p> <p><b>Discours de clôture :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ministère de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du Maroc</li> <li>• OIT</li> <li>• UNESCO</li> </ul>

## ANNEXE 2 : Déclaration et appel à l'action de Casablanca

# Colloque africain sur la qualité de l'éducation de la petite enfance et la professionnalisation des éducatrices et des éducateurs

## Déclaration et appel à l'action de Casablanca sur la qualité de l'éducation de la petite enfance et la professionnalisation des enseignants et des éducateurs

5 décembre 2019

### Préambule

1. **Nous**, ministres, représentants des gouvernements, d'organisations du système des Nations Unies et des autres organisations intergouvernementales, d'organisations d'employeurs et de travailleurs, d'institutions de formation des enseignants et de la société civile, activement impliqués dans l'éducation de la petite enfance, nous sommes réunis à Casablanca, Maroc du 4 au 5 décembre 2019 pour le Colloque africain sur la qualité de l'éducation de la petite enfance et la professionnalisation des enseignants et des éducateurs.
2. La Conférence a été organisée conjointement par le Ministère de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du Royaume du Maroc, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation internationale du Travail (OIT), en partenariat avec l'Agence allemande de développement et de coopération (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) au nom du Ministère fédéral allemand pour la coopération économique et le développement (BMZ)), l'Équipe spéciale internationale sur les enseignants pour l'éducation 2030 (TTF), la Fondation marocaine pour la promotion de l'enseignement préscolaire (FMPS), le Centre régional pour l'excellence et la qualité dans l'éducation (RCQE) et la Coopération monégasque au développement. La Conférence a réuni des participants de 18 pays africains<sup>2</sup>, la Conférence des Ministres de l'éducation des États et gouvernements de la Francophonie (CONFEMEN), l'UNICEF, la Banque mondiale, le Pôle de qualité inter-pays sur le développement de la petite enfance (PQIP-DPE).
3. Nous réaffirmons notre engagement en faveur de l'objectif de développement durable (ODD) 4 – Éducation 2030, une pièce maîtresse du Programme de développement durable à l'horizon 2030, visant à garantir à tous une éducation inclusive et équitable de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, en particulier, la cible 4.2 (une éducation et une protection de la petite enfance de qualité) et la cible 4.c (des enseignants qualifiés).
4. Nous rappelons que cette Déclaration fait suite à la **Déclaration de Rabat sur le développement de la petite enfance** (2016), signée par neuf pays des régions arabe et ouest-africaine, et à la

<sup>2</sup> Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Burundi, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Gambie, Guinée, Libye, Maroc, Mauritanie, Nigéria, Rwanda, Sénégal, Togo et Tunisie.

**Déclaration de Nairobi et l'Appel à l'action de la Conférence panafricaine de haut niveau sur l'éducation (PACE 2018), qui définit une vision harmonisée de la transformation du système éducatif afin de respecter les engagements de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, « L'Afrique que nous voulons ».**

5. Nous reconnaissons que l'éducation est un droit fondamental et un bien public et notons que la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant de 1989, affirme que les enfants ont droit à l'éducation dès la petite enfance.
6. Nous sommes convaincus que l'éducation de la petite enfance (EPE) est le fondement de l'apprentissage tout au long de la vie et du développement de l'enfant, et donc des sociétés, mais qu'elle est souvent négligée. Une éducation et une protection de la petite enfance de qualité jettent les bases d'une bonne santé, du développement socioémotionnel, de la réussite scolaire et de l'apprentissage tout au long de la vie, ainsi que de la participation future au marché du travail.
7. Nous reconnaissons que le développement d'une ressource humaine de qualité en EPE peut constituer une stratégie de croissance de l'emploi dans l'économie grandissante des services à la personne, en particulier pour les jeunes et les femmes, et peut favoriser l'intégration des parents actifs sur le marché du travail.
8. Nous affirmons que l'EPE doit aborder le développement général de l'enfant par des approches holistiques et centrées sur l'enfant, et qu'elle doit être considérée comme un investissement important pour promouvoir un développement durable et dynamique et des sociétés pacifiques, équitables et inclusives.
9. Nous affirmons que les gouvernements doivent établir des cadres juridiques, institutionnels et politiques pour rendre l'EPE de qualité gratuite et accessible à tous les enfants sans discrimination, et pour universaliser progressivement l'accès à une EPE de qualité en travaillant en partenariat avec toutes les parties prenantes.

## Enseignement de qualité et travail décent dans l'EPE

10. Nous reconnaissons que des enseignants et des éducateurs qualifiés sont la clé d'une éducation de qualité pour la petite enfance. C'est un défi qui se pose surtout en Afrique subsaharienne où, en 2017, seulement 54 % des enseignants du préprimaire étaient formés, contre 88 % en Afrique du Nord (UNESCO-ISU). Assurer une formation de qualité et une professionnalisation des enseignants et éducateurs ainsi qu'un travail décent est une priorité pour atteindre la cible 2 de l'ODD 4.
11. Nous affirmons qu'il est important d'élaborer et de mettre en œuvre des normes et critères nationaux pour une prestation de qualité en matière d'EPE, y compris des normes professionnelles, d'enseignement et d'éthique, de qualification du personnel, de développement des compétences et des capacités ainsi que des perspectives de développement professionnel. Par conséquent, nous recommandons l'établissement de trajectoires claires pour la professionnalisation du personnel de l'EPE, incluant une certification, des cadres de qualification et un système d'assurance qualité par l'autorité en charge de l'EPE, en respectant les contextes nationaux et culturels.

12. Nous appelons à institutionnaliser la formation initiale et continue de tous les chefs d'établissement, des enseignants et des éducateurs, ainsi qu'à la reconnaissance et à la valorisation de leur profession en leur garantissant des conditions de travail décentes et une voix dans les décisions affectant leur travail.
13. Nous soulignons que l'égalité des genres devrait sous-tendre tous les aspects des travaux de l'EPE. Par conséquent, les méthodes et le contenu de l'enseignement à utiliser par les enseignants et les éducateurs devraient être guidés par des programmes scolaires qui favorisent l'égalité des genres, facilitent la transition du foyer à l'école maternelle puis à l'école primaire, tout en tenant compte des besoins particuliers des plus jeunes, des enfants en situation de handicap et de ceux touchés par les disparités géographiques, la pauvreté, les conflits et les catastrophes, et en donnant une importance au jeu, au développement socioémotionnel, à la créativité, à la joie, à la confiance en soi et à l'autonomie.
14. Nous reconnaissons que le travail décent est une stratégie essentielle pour attirer et fidéliser des enseignants et des éducateurs de qualité pour l'éducation de la petite enfance. Un travail décent pour le personnel de l'EPE devrait tenir compte des principes et droits fondamentaux au travail en conformité avec les lois et règlements nationaux. Les Directives de l'OIT de 2014 sur la promotion du travail décent pour le personnel de l'éducation de la petite enfance, ainsi que le Cadre mondial en matière de normes professionnelles pour l'éducation de l'Internationale de l'éducation et de l'UNESCO de 2019, peuvent servir de guide dans ce domaine. Les politiques et pratiques concernant le personnel de l'EPE doivent être développées à travers un dialogue social et en coordination avec les autorités compétentes.
15. Nous soulignons l'importance de veiller à ce que la taille des classes et le nombre d'élèves par enseignant soient optimaux pour assurer des conditions de travail décentes et garantir ainsi la qualité de l'EPE.
16. Nous appelons à l'intégration de l'EPE dans les systèmes nationaux de gestion des données et dans les plans sectoriels de l'éducation afin que la planification, l'établissement de normes, la mise en œuvre et le suivi concernant le développement, la formation, la gestion et les conditions de travail du personnel de l'EPE soient dûment pris en compte et budgétés de manière adéquate.

## Appel en faveur de la coopération régionale

17. Nous reconnaissons que la transformation des sociétés fondées sur le savoir en Afrique exige des efforts, des normes régionales, une collaboration, un partenariat, un apprentissage par les pairs, un partage des savoirs et un réseautage plus solides. Par conséquent, nous nous engageons à travailler sur :
  - 17.1 La définition, l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre d'un cadre africain pour la qualité de l'EPE, incluant un cadre de compétences des enseignants et des éducateurs. En tant qu'activité conjointe impliquant toutes les parties prenantes, un cadre de compétences permettrait une harmonisation tout en respectant les contextes et les cadres politiques et juridiques de chaque pays.
  - 17.2 Le renforcement de la coopération régionale et interrégionale et l'échange d'expertises, d'expériences, de bonnes pratiques pour améliorer la qualité de l'EPE notamment à

travers le développement d'actions concrètes conjointes dans les domaines de la professionnalisation des enseignants et des éducateurs.

- 17.3 L'exploitation des possibilités offertes par le numérique en renforçant le développement des aptitudes et des compétences numériques par le biais de partenariats en faveur de l'utilisation des technologies pour l'information et la communication (TIC) en EPE, notamment grâce à des ressources éducatives libres d'accès et aux technologies d'assistance, ainsi qu'en créant des plates-formes d'éducation et de formation mobiles et en ligne, accessibles de manière équitable au personnel de l'EPE.
- 17.4 L'organisation de réunions des parties prenantes par l'intermédiaire de la plate-forme TTF pour informer sur les progrès nationaux et régionaux, partager les bonnes pratiques, offrir des opportunités d'échanges de connaissances et de mise en réseau, et faire le plaidoyer en faveur de la professionnalisation des enseignants et des éducateurs de l'EPE de qualité.
18. Nous encourageons l'UNESCO et l'OIT à continuer de renforcer la coopération technique et le partenariat aux niveaux national, régional et international, en y associant les partenaires sociaux (organisations patronales et syndicales), la société civile, le secteur privé, les partenaires au développement, les réseaux nationaux et régionaux ainsi que les communautés.
19. Nous encourageons les gouvernements, les partenaires sociaux et les autres parties prenantes concernées à mettre en œuvre les Directives de l'OIT pour la promotion du travail décent pour le personnel de l'éducation de la petite enfance.
20. Nous adoptons la présente Déclaration et appel à l'action et convenons de la soumettre au groupe sectoriel Éducation et développement de la petite enfance (DPE) du Comité technique spécialisé sur l'éducation, la science et la technologie (STC-EST) pour intégration dans son programme.

## ANNEXE 3 : Comité organisateur du colloque

### Comité organisateur du colloque :

**1. Ministère de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique :**

- Mme Fatima Ouahmi
- M. Omar Matini
- M. Abdelkbir Tiwari
- M. Rachid Taleb
- M. Mohamed Bounou
- M. Said Chamkhi
- Mme Hanae Rami

**2. Organisation internationale du Travail (OIT) :**

- M. Oliver Liang
- Mme Nikolina Postic

**3. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) :**

- Mme Yoshie Kaga
- Mme Rokhaya Diawara
- M. Mohamed El Hosni Alaoui
- M. Samuel Grimonprez
- Mme Meryem Aquesbi
- Mme Ghita Bou
- M. Reda Belfekih

**4. Ministère fédéral allemand pour la coopération économique et le développement (GIZ/BMZ)**

- M. Erfan Diebel
- Mme Hedwig Osvath

**5. Fondation marocaine pour la promotion de l'enseignement préscolaire (FMPS)**

- M. Aziz Kaichouh
- M. Ahmed Al Fallah